

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

20. Subventions 2021 aux associations du secteur Enfance-Jeunesse

Monsieur AUDION rapporte :**I. SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) signé par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique pour la période de 2019 à 2022, la Ville

s'est engagée à reconduire son soutien aux trois projets portés par les centres socioculturels :

- Un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) et une ludothèque, organisés par le centre socioculturel de la Bugallière ;
- Un accueil de jeunes 14-17 ans, organisé par le centre socioculturel de Plaisance.

En 2021, la Ville propose d'attribuer les subventions suivantes représentant le solde de l'année 2020 et 50% de 2021 :

- **8 300 € en faveur du centre socioculturel de la Bugallière ;**
- **16 860 € en faveur du centre socioculturel de Plaisance.**

Si toutefois les objectifs quantitatifs fixés dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) n'étaient pas atteints et que le financement du CEJ était diminué, le montant prévisionnel annuel de ces subventions serait proportionnellement réduit, de telle sorte que le reste à charge pour la Ville n'excéderait pas le cadre prévisionnel initial du CEJ.

Ces subventions sont imputées sur le compte 421 6574 pour un total de 25 160€.

II. CONTRIBUTION ET SUBVENTIONS LIEES AUX PROJETS INITIES DANS LE CADRE DU « PIA JEUNESSES » (PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR JEUNESSES)

Depuis 2017, la Ville agit en partenariat avec l'Ouvre-Boites 44 pour accompagner les jeunes orvaltais dans leur prise d'autonomie et le développement de leurs compétences au travers d'outils de sensibilisation à l'entrepreneuriat coopératif (cf. Coopérative Jeunesse de Services, Coop'éphémère...).

L'Ouvre-Boites 44 étant devenu, au 1er janvier 2020, membre à part entière de l'accord de groupement du PIA, la Ville n'est plus autorisée juridiquement à soutenir ce partenariat par le biais de prestations et doit donc s'appuyer sur le versement d'une subvention.

En conséquence, au titre de l'année 2021, la Ville attribuera, selon la mise en œuvre des projets partenariaux, une subvention maximale de **6 200 € à L'Ouvre-Boites 44.**

Cette subvention est imputée sur le compte 522 6574.

III. SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Comme le prévoit le cadre du dispositif des aides aux projets citoyens, culturels ou sportifs (cf. délibération du Conseil Municipal le 16 juillet 2020), la Ville propose de pouvoir subventionner, en 2021, deux projets d'associations de jeunes qui auront pour ambition de créer et/ou participer à l'organisation de projets et évènements à destination de la jeunesse orvaltaise.

Une enveloppe globale est provisionnée à hauteur de 700 €.

Cette subvention est imputée sur le compte 421 6574.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les montants des subventions aux associations du secteur Enfance-Jeunesse tels que présentés dans la délibération ci-dessus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

